

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 15 mai 2009**

Après avoir validé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal a étudié les questions suivantes :

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de Monsieur le Président du Conseil Général des subventions pour réaliser quelques travaux de réhabilitation et de mise aux normes sur la lagune du Bourg. Travaux qui seront réalisés à l'occasion du curage prévu cet été.

PREND connaissance du rapport annuel concernant le service assainissement, établi au titre de l'année 2008 et n'émet aucune remarque particulière sur ce rapport.

AUTORISE le Maire à signer la proposition d'assistance technique en matière d'assainissement collectif reçue du service Service Eau et Assainissement du Conseil Général.

ACCEPTTE la rétrocession de l'ensemble des équipements communs du « lotissement des allées de la Lie ».

IMPUTE en investissement diverses acquisitions et accepte une participation financière de la cantine scolaire.

ACCORDE à la fanfare une subvention exceptionnelle de 880 € pour l'organisation de son 140^{ème} anniversaire.

DECIDE de reconduire, à compter du 1^{er} juillet 2009, la Taxe Locale d'Équipement au taux de 2 % pour toute demande de construction.

FIXE le nouveau régime indemnitaire pour le grade de rédacteur.

DECIDE d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

RENOUVELLE le contrat d'entretien des chaufferies avec l'entreprise GIRARDEAU Philippe, pour un coût annuel de 1 232,29 € HT.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de S&L et Léo Lagrange, définissant les conditions de collaboration avec l'espace multimédia afin que les usagers puissent utiliser les ordinateurs pour la consultation du site de la CAF.

MODIFIE le règlement intérieur du cimetière communal pour d'une part intégrer le nouvel espace cinéraire et d'autre part prendre en compte l'obligation de doter le jardin du souvenir d'un équipement mentionnant l'identité des défunts.

VALIDE les chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de S&L (P.D.I.P.R 71).

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange pour définir les modalités d'organisation du CLSH d'été 2009.

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2009, pour réaliser le raccordement au réseau informatique de 6 salles de classes et de la salle polyvalente

ACCORDE une subvention de 120 € à Rhône Alpes Moto Nautique qui organise son 20^{ème} raid devant se dérouler du 1^{er} au 8 août 2009 et dont l'arrivée est fixée à Gergy.

AFFECTE la caution versée à l'entrée dans les lieux des anciens gérants du camping et le reste du gaz sur les sommes restant dues.

FIXE les permanences du bureau de vote des prochaines élections européennes.

PREND connaissance d'un courrier reçu du cabinet médical et du cabinet de kinésithérapeute.

PREND connaissance de divers courriers, remerciements et invitations.

FIXE au mardi 7 juillet 2009 à 18 H 30 la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal.